



Homologation convention parentale

Par **MCBU**, le **12/11/2020 à 15:04**

Bonjour,

Mon compagnon et moi voulons dissoudre notre PACS et faire homologuer une convention parentale par le juge de familles. Comment on peut faire ça ? Est-ce que c'est possible de le faire à distance, parce que mon conjoint est parti en Afrique ? Notre résidence est en Pau. Personne réponde au téléphone donc impossible d'avoir des informations ou de rdv.

Merci par avance.

Cordialement

C.B.

Par **Zénas Nomikos**, le **12/11/2020 à 15:34**

Bonjour,

je vous suggère d'écrire au juge aux affaires familiales ou JAF pour obtenir une date d'audience. Il s'agit d'une requête en l'absence de votre ex compagnon.

Vous pourrez vous présenter devant le juge et obtenir un ordonnance provisoire d'aménagement des droits parentaux sur les enfants.

Par **MCBU**, le **12/11/2020 à 16:20**

Merci de votre réponse, mais on est d'accord et on ne voudrait passer en audience si possible. C'est faisable ?

Merci beaucoup